



REGLEMENT PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Par **KIKICUBE**, le **13/09/2011** à **16:11**

JE VOIS QUE JE NE SUIS PAS LA SEULE,DE QUI SE MOQUE T'ON DEPUIS LE 18 JUIN JE N'AI TOUJOURS PAS REÇU LE RÈGLEMENT DE MA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE? 20 COUPS DE TEL N'ONT ENCORE PAS FAIT D'EFFET![/citation] je confirme comme lu précédemment la longue attente et les renvois d'appels ,et la réponse est :on a du retard dans les paiements je fais le nécessaire,cela depuis 3 mois 2 fois par semaine; de plus je rencontre d'autres problèmes cette fois avec ma propre consommation (surfacturation)depuis mon installation photovoltaïque 1000E POUR 2010 ET ça continue en 2011 toujours pas de solution j'ai contacté un médiateur de justice pour l'instant pas de coupure mais pas de trace de mon dossier quand j'appelle EDF QUANT A L'INTERVENTION DE CE DERNIER??? EN 13 MOIS VISITE D'UN TECHNICIEN QUI SE PLANTE DEVANT LE COMPTEUR POUR ME DIRE QUE TOUT VA BIEN ET PUIS S'EN VA PROCHAINE VISITE VENDREDI 16/09/2011.soit disant l'ancien compteur était défectueux d' ou les 1000E? CE QUE JE CONTESTE BIEN EVIDEMMENT,JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE C'EST LE POT DE TERRE CONTRE LE POT DE FER!d'un côté il faut payer et surtout de l'autre ne rien réclamer c'est aberrant. L'état se referme sur moi AU SECOURS.QUE FAIRE DE PLUS VOS CONSEILS SERONT LES BIENS VENU MERCI

Par **didier85**, le **14/09/2011** à **10:55**

Bonjour, nous sommes une association le "Groupement des Particuliers Producteur d'Electricité Photovoltaïque " www.gppep.org et dans le cadre de nos missions nous venons en aide aux particuliers en galère..Vous pouvez après avoir lu ce post sur notre forum partenaire : <http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=30&t=21026> nous contacter sur l'adresse : [litige\(at\)gppep.org](mailto:litige(at)gppep.org) afin que nous vous aidions à résoudre votre problème d'achat d'électricité..
Cordialement Didier pour le bureau du GPPEP.